



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le Département : ARDECHE

ID : 007-200039832-20250623-D\_2025\_5\_5-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_5**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 30

Date de convocation du : 17 Juin 2025

Présents : 22

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Approbation du  
programme de la CTEAC 2025-  
2026 et autorisation donnée au  
Président à solliciter des  
subventions**

**Pouvoirs :**

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François  
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

Le Président expose à l'assemblée communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC) comptant pour l'année scolaire 2025-2026, un travail a été accompli afin de répondre aux attentes des partenaires et exprimées lors des rencontres de territoire. Ainsi, 3 grands projets se déploieraient d'octobre 2025 à juin 2026 :

- Le premier autour du patrimoine ferroviaire avec l'accueil d'une compagnie de théâtre (Les Barbaries) pendant 5 semaines afin de réaliser un travail de collecte et de créer un spectacle avec la participation des habitants
- Le deuxième est un projet de résidence d'archives itinérante avec la structure OFNI BUS et en partenariat avec les Archives Départementales de l'Ardèche : il s'agira de numériser des films amateurs, d'en faire le montage puis une projection publique \_ ceci permettant de mettre en lumière les spécificités propres à la vie d'un territoire. Cette campagne de numérisation sera accompagnée d'ateliers pour faire connaître l'histoire du cinéma
- Le troisième s'adresse à l'ensemble des écoles de la Communauté de communes. Il est dédié aux arts de la marionnette et la compagnie ardéchoise Les Rêveries mobiles a prévu un programme ambitieux autour d'un spectacle que toutes les écoles verront, des ateliers de fabrication de marionnettes, des petites conférences sur l'histoire de la marionnette et une exposition finale et collective.

Pour ce faire, la Communauté de communes, au travers de la CTEAC, doit formuler des demandes de subventions auprès de la DRAC, de la Région AURA et du Département de l'Ardèche qui ont préapprouvé ce programme d'actions lors du comité de suivi de 28 mai dernier. La répartition se décline ainsi :

- 6 000 euros Région AURA
- 15 000 euros Département
- 20 000 euros DRAC

**Après avoir écouté la présentation du Président, les membres de l'assemblée communautaire décident à l'unanimité d'approuver le programme d'actions 2025-2026 et d'autoriser le Président à demander des subventions à cet effet, à la DRAC (20 000 euros), à la Région (6 000 euros) et au Département de l'Ardèche (15**

000 €) et de signer tous les documents nécessaires à ces démarches.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/06/2025  
Reçu en préfecture le 25/06/2025  
Publié le  
ID : 007-200039832-20250623-D\_2025\_5\_5-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 23/06/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le